



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par la Fondation Karabakh, organisation non gouvernementale ayant statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Actions au titre de la Déclaration et Programme d'action

« La République démocratique d'Azerbaïdjan garantit à tous ses citoyens résidant à l'intérieur de ses frontières tous les droits civils et politiques, indépendamment de toute considération d'origine ethnique, de religion, de classe, de profession, ou de sexe. »

– Article 4, Charte nationale, République démocratique d'Azerbaïdjan, 1918

En 1918, peu de temps après qu'il était devenu la première république démocratique du monde musulman, l'Azerbaïdjan accordait aux femmes le droit de vote. L'octroi aux femmes de droits politiques égaux à ceux des hommes est un héritage encore vif en Azerbaïdjan. Pendant les quelques années de vie de la République démocratique d'Azerbaïdjan (1918-1920), les droits des femmes ont été traités comme une composante fondamentale pour assurer le progrès de la société.

Lorsque la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont été validés, en 1995, l'Azerbaïdjan n'était indépendant de l'Union soviétique que depuis quatre ans. Pourtant, en 1995, la République d'Azerbaïdjan a adopté la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif. La République a répété ce choix en 2001.

En 2006, la République d'Azerbaïdjan a intégré dans sa législation les « Garanties de droits égaux pour les femmes et les hommes ». En 2010, la République a ajouté le volet « Prévention de la violence domestique ». Pour approfondir l'intention et l'efficacité de la lutte contre les discriminations, l'Azerbaïdjan a modifié ses lois et s'est donné d'autres moyens d'action dans les domaines, par exemple, de la pauvreté, du travail et du handicap.

Le Comité d'État pour les affaires familiales, les femmes et les enfants de la République d'Azerbaïdjan organise des formations pour les fonctionnaires de l'État ainsi que pour les femmes du pays. Pour les femmes, l'accent est mis sur la formation professionnelle technique, en particulier pour celles habitant dans les régions, hors de la capitale, Bakou.

Les femmes dans la société

Les femmes azerbaïdjanaises travaillent dans pratiquement tous les secteurs de la société, des professions techniques jusqu'au Parlement. La Première Dame d'Azerbaïdjan, M^{me} Mehriban Aliyeva, entretient une présence active et visible, largement en tant que dirigeante de la Fondation Heydar Aliyev (créée en 2004). Cette Fondation se présente comme « participant activement à la construction d'une nouvelle société et contribuant au développement social et économique du pays, en mettant en œuvre divers projets dans des sphères telles que l'éducation, la santé publique, la culture, le sport, les sciences et la technologie, l'environnement, et le social et d'autres domaines encore ». M^{me} Aliyeva est active également au sein de l'UNESCO et de l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture. La Première Dame soutient un certain nombre de programmes pour les femmes, notamment un tout nouveau magazine consacré aux femmes et à la santé.

L'image de la femme forte, accomplie et indépendante est bien ancrée dans l'histoire et les sensibilités azerbaïdjanaises. L'une de ses figures est

Khurshidbanu Natavan (1830-97), la fille du dernier khan du khanat du Karabakh. Natavan fut une poétesse lyrique extrêmement respectée, engagée également dans des actions civiques visant à améliorer le sort de sa communauté. L'une de ses réalisations que l'on cite encore aujourd'hui aura été la construction d'une canalisation pour résoudre le problème de l'eau dans sa ville natale de Shusha, l'un des centres urbains de la région du Karabakh. Jusqu'à ce jour, les Azerbaïdjanais vénèrent Natavan et observent son influence sur la société azerbaïdjanaise.

À Bakou, des statues dédiées aux héros et aux martyrs de l'Azerbaïdjan célèbrent un bon nombre de femmes. L'une des sculptures les plus importantes est celle d'Ayna Sultanova (1895-1938). Sultanova, qui travaillait à l'époque soviétique, a organisé la section féminine du Comité central du Parti communiste azerbaïdjanais. Elle fut aussi la première rédactrice en chef du magazine *Sherq Qadini* (Femme d'Orient), devenu plus tard *Azerbaycan Qadini* (Femme d'Azerbaïdjan). Sultanova a servi l'Azerbaïdjan pendant les tumultueuses heures soviétiques en tant que Commissaire à l'éducation du pays, cheffe du département de la culture du Conseil des syndicats de la Fédération caucasienne et cheffe du département des femmes du Comité des pays du Caucase.

Questions sociales

Pendant tout le temps où l'Azerbaïdjan a été indépendant de l'Union soviétique, il a dû aussi traiter la très grave question des personnes déplacées à l'intérieur du pays, c'est-à-dire de réfugiés au sein de leur propre pays en raison de l'occupation arménienne de la région azerbaïdjanaise du Karabakh. Le conflit persistant du Haut-Karabakh a provoqué le déplacement de plus d'un demi-million de personnes, à l'intérieur du pays. La question a eu un impact généralisé et profond sur les femmes, les hommes et les enfants, et sur la capacité du pays à relever d'autres défis.

Les politiques de l'État visent à assurer aux femmes les mêmes droits sociaux et économiques que ceux des hommes, à savoir:

- Le droit à une alimentation suffisante et le droit d'être à l'abri de la faim;
- Le droit à un logement convenable;
- Le droit aux services sociaux et à l'accès aux services publics de base;
- Le droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Le droit à l'eau;
- Le droit à l'assainissement;
- Le droit à vivre dans un environnement sain;
- Le droit de prendre part, dans des conditions d'égalité, aux activités culturelles; et de participer à la détermination des politiques culturelles à tous les niveaux;
- Le droit de prendre part, dans des conditions d'égalité, aux activités culturelles et sportives; et
- Les droits d'auteur.

L'Azerbaïdjan a beaucoup travaillé sur les aspects législatifs, la formation, et autres initiatives visant à traiter les questions essentielles telles que l'accès à l'emploi ainsi que les problèmes sociaux tels que les abus au sein de la famille. Ces actions de sensibilisation sont largement exposées dans le « Rapport national relatif au vingtième anniversaire de la Déclaration et Plateforme d'action de Beijing » du Comité d'État pour les affaires familiales, les femmes et les enfants de la République d'Azerbaïdjan. Le rapport est disponible en ligne à l'adresse http://www.unecce.org/fileadmin/DAM/Gender/publication/Beijing_20_FINAL_eng_2014_with_cover_page_Azerbaijan_new.pdf. Ce qui suit est extrait du rapport :

« La représentation des femmes à l'Assemblée nationale a augmenté, passant de 11 % (13 députées sur 125) aux élections de 2005 à 16 % aux dernières élections de 2010 (20 femmes députées sur 125).

La campagne de sensibilisation dans les régions de la République à la veille des élections municipales de 2009 constitue un exemple positif. C'est ainsi que la représentation des femmes au niveau municipal est passée de 4 % à 26,5 %. Actuellement, 4 137 conseillers municipaux et 302 maires sont des femmes.

Trois femmes sont vice-ministres, sur 20 ministères dans le pays (Ministère du développement économique, Ministère de la culture et du tourisme, et Ministère de la santé); un Comité d'État sur 10 est présidé par une femme (Comité d'État pour les affaires familiales, les femmes et les enfants), ainsi qu'une Commission d'État (Commission d'État à l'admission des étudiants); trois établissements d'enseignement supérieur (Université d'architecture et de construction de l'Azerbaïdjan, antenne de Bakou de l'Université d'État de Moscou et l'Institut de formation des enseignants d'Azerbaïdjan) ont des rectrices à leur tête. La République autonome de Nakhchivan a une Vice-Première Ministre et la République d'Azerbaïdjan ainsi que la République autonome de Nakhchivan ont des Commissaires aux droits de l'homme (Médiateur) de sexe féminin; le Comité d'État pour les affaires familiales, les femmes et les enfants de la République autonome de Nakhchivan est présidé par une femme; la société nationale du pétrole a également une Vice-Présidente.

68 chefs de pouvoirs exécutifs sont secondés par une femme.

Le nombre de femmes fonctionnaires était de 8 115 en 2010. Selon une information statistique, elles étaient 7 976 au 1^{er} janvier 2012, pour 20 565 hommes. Il y avait 186 organisations non gouvernementales de femmes en 2010. Le recensement de la population de 2009 a permis de comptabiliser 4 315 femmes-entrepreneurs.

Huit Groupes de travail interparlementaires sur les 79 qui fonctionnent à l'Assemblée nationale de la République d'Azerbaïdjan ont une femme à leur tête. Les groupes de travail Azerbaïdjan-France, Azerbaïdjan-Géorgie, Azerbaïdjan-Inde, Azerbaïdjan-Suisse, Azerbaïdjan-Luxembourg, Azerbaïdjan-Égypte, Azerbaïdjan-Moldova, et Azerbaïdjan-Serbie pour la Coopération interparlementaire ont à leur tête des députées. Simultanément, les chefs de délégations de l'Assemblée nationale de la République d'Azerbaïdjan auprès de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la

coopération en Europe et de l'Union parlementaire de l'Organisation de la Conférence islamique sont des femmes.

Le sous-comité Racisme et xénophobie du Comité sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Comité des affaires culturelles, éducatives et sociales de l'Assemblée parlementaire de la Coopération économique de la Mer Noire sont présidés par des femmes députées de l'Assemblée nationale, ainsi que la coordination parlementaire de la campagne PACE "Lutter contre la violence contre les enfants" ».
